

Ba 25. Sep. 75 12.

o.714.11 - KR/t1

3003 Berne, le 23 septembre 1975

Monsieur le Professeur Dietrich SCHINDLER  
Alte Landstrasse 44  
8702 Z o l l i k o n

Monsieur l'Ambassadeur Pierre MICHELI  
3 bis, Plateau de Frontenex  
1208 G e n è v e

Madame Edith ZIMMERMANN-BUETIKOFER  
Chalet Glärnisch  
8756 M i t t l ö d i

Monsieur le Professeur,  
Monsieur l'Ambassadeur,  
Madame,

En votre qualité de membre du Bureau de la Commission consultative chargée d'étudier les relations de la Suisse avec l'ONU, vous m'avez adressé, par lettre du 23 août dernier, le rapport de la Commission ainsi que les lettres de quelques membres qui s'étaient élevés contre la remise du rapport au Conseil fédéral. Le décès inopiné de votre Président vous a ainsi occasionné une tâche supplémentaire. En même temps que je vous remercie de l'avoir accomplie, je voudrais rendre hommage à M. Edouard Zellweger, dont nous mesurons tous les mérites.

Vous avez appris, aux termes du communiqué de presse que la Chancellerie fédérale publia le 4 septembre 1975, que le Conseil fédéral avait, la veille, pris connaissance du rapport, ainsi que du mémorandum que quatre membres de la Commission m'avaient fait parvenir. A leur sens, certains éléments d'appréciation n'avaient pas été pris suffisamment en considération et, dès lors, le document devait être complété avant d'être soumis au Conseil fédéral.

./.

- 2 -

Celui-ci a manifesté son désir de recevoir un rapport qui embrasserait toutes les opinions sur les relations de la Suisse avec l'ONU. A ce propos, j'entends préciser une nouvelle fois que le Conseil fédéral ne s'est jamais attendu à recevoir un rapport qui serait l'expression d'un consensus. N'a-t-il pas, en effet, voulu offrir à tous les milieux intéressés, à toutes les tendances de l'opinion publique, la possibilité de s'exprimer en toute liberté sur nos relations avec l'ONU. La composition de la Commission en témoigne. Ce qu'en l'occurrence le Conseil fédéral entend éviter, c'est que la transmission du rapport au Conseil fédéral soit une source de controverse. Il est convaincu que les arguments qui s'accordent ou qui s'opposent doivent pouvoir être présentés de telle manière que tous les membres puissent se rallier à la communication du rapport.

Vous comprendrez, dans ces circonstances, que le Conseil fédéral n'est pas en mesure de relever la Commission de son mandat. Sans vouloir préjuger des mesures que vous-mêmes et la Commission jugerez bon de prendre en vue de déférer à notre attente, je tiens à répéter que le Département politique demeure à votre entière disposition quant aux travaux de secrétariat et à toute consultation que vous désireriez engager.

Nous sommes conscients du surcroît de travail que nous occasionnons à la Commission, mais nous sommes persuadés qu'en agissant de la sorte nous avons nos intérêts communs à l'esprit.

Je joins à mes remerciements pour votre compréhension, Monsieur le Professeur, Monsieur l'Ambassadeur, les assurances de ma considération très Nadame, distinguée.

Copies envoyées à:

- M. l'Ambassadeur Keller
- W 170

Pierre Graber

Ba 25. Sep. 79 112